



Ville de  
**BUC**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 Rue des Frères Robin – B.P. 90 236 – 78532 BUC Cedex

<http://www.mairie-buc.fr> E-mail : [ccas@mairie-buc.fr](mailto:ccas@mairie-buc.fr)

Centre Communal d'Action Sociale

Directeur : Mme JANOCKA Sarah

☎ : 01 39 20 71 42

E-mail : [ccas@mairie-buc.fr](mailto:ccas@mairie-buc.fr)

## LISTE DES DELIBERATIONS

### Références juridiques :

- Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
- Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
- Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

### Délibération 2023-CACCAS-01 portant information du rapport d'orientation budgétaire 2023

**CONSIDÉRANT** que la note de présentation relative aux orientations budgétaires du budget primitif 2023 porte sur :

- Un bilan de l'exécution budgétaire 2022,
- L'ensemble des variations majeures pour le budget de l'exercice 2023 en dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les grandes orientations
- Le tableau des effectifs.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire et du contenu du rapport d'orientation budgétaire
- **PREND ACTE** de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2023

### Dons au CCAS

- Délibération N° 2023-CACCAS-02 du 02 février 2023 portant don d'un administré au CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le don de l'administré, qui s'élève à la somme de 100 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à percevoir le montant de cette donation d'un montant de 100 € (cent euros) et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 du CCAS en recettes au chapitre 77

**DIT** que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

**REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE**

- Délibération N° 2023-CACCAS-03 du 02 février 2023 portant don d'un administré au CCAS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le don de l'administrée, qui s'élève à la somme de 160 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à percevoir le montant de cette donation d'un montant de 160 € (cent soixante euros) et à signer tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 du CCAS en recettes au chapitre 77

**DIT** que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

**Délibération N° 2023-CACCAS-01-04 : Convention de mise à disposition d'outils partagés entre EDF Solidarités et le CCAS de Buc pour lutter contre la fracture énergétique**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'approuver les termes de la convention partenariale avec l'entreprise EDF, sise 22-30 avenue de Wagram - 75008 PARIS, qui met en place une relation directe entre le CCAS de Buc et l'équipe Solidarité d'EDF.

**PRECISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an reconductible.

**AUTORISE** le Président du CCAS à la signer

**REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE**

**Délibération N° 2023-CACCAS-01-05 : Convention entre le représentant de l'Etat et le CCAS de Buc pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

Sur le rapport de Monsieur le Président du CCAS et sa proposition, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le CCAS à recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, à savoir l'ensemble des délibérations, décisions, arrêtés, conventions et pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres, les documents budgétaires et financiers, la fonction publique, les affaires générales ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer la convention avec le tiers de télétransmission conventionné par les services de l'Etat ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer la convention avec la Préfecture des Yvelines et les éventuels avenants ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer tous documents et pièces contractuelles afférents à la dématérialisation et à son exécution.

**REPARTITION DES VOIX : 11 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE**